



POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
 CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1008.2002.TREATIES-42 (Notification Dépositaire)

PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE
 L'ENFANT, CONCERNANT LA VENTE D'ENFANTS, LA PROSTITUTION DES
 ENFANTS ET LA PORNOGRAPHIE METTANT EN SCÈNE DES ENFANTS

NEW YORK, 25 MAI 2000

PROPOSITION DE RECTIFICATION VISANT LE TEXTE ORIGINAL CHINOIS ET LES
 EXEMPLAIRES CERTIFIÉS CONFORMES

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'attention du Secrétaire général a été attirée sur certaines erreurs contenues dans le texte chinois des articles 8, 10 et 15 de l'original du Protocole et dans le texte authentique chinois du titre tel que reproduit dans la page de titre multilingue de l'original du Protocole. La proposition de corrections susmentionnée s'applique aussi aux copies certifiées conformes, circulées par notification dépositaire C.N.496.2000.TREATIES-7 du 12 juillet 2000.

L'annexe à cette notification contient la version originale chinoise du texte pertinent du Protocole et les corrections proposées.

Conformément à la pratique dépositaire établie, le Secrétaire général se propose, sauf objection de la part d'un État signataire ou d'un État contractant, d'effectuer dans la page de titre multilingue et les articles 8, 10 et 15 du texte authentique chinois du Protocole, les corrections proposées. Ces corrections s'appliqueraient également aux copies certifiées conformes.

Toute objection doit être communiquée au Secrétaire général dans les 90 jours à compter de la date de la présente notification, soit au plus tard le 16 décembre 2002.

Le 17 septembre 2002